

COMMUNE DE MALISSARD

DEPARTEMENT DE LA DROME (26)



PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Planche "Communale" 1/5000



Délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU le 4 mai 2015
 Dossier arrêté par le Conseil Municipal le 20 décembre 2016
 Dossier approuvé par le Conseil Municipal le 17 octobre 2017
 Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 9 mars 2021
 Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 11 juillet 2022

DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES


- Zone UA : zone d'habitat dense du centre-bourg
- Zone UB : zone d'habitat diffus correspond aux extensions du centre-bourg
- Zone UI : zone d'activités du Guimand
- Zone UL : zone de loisirs
- Zone IAU : zone d'urbanisation future
- Zone A : zone agricole
- Zone N : zone naturelle
- Zone NL : zone naturelle de loisirs

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- ★ Élément du patrimoine
- Emplacement réservé
- Trame bleue
- Servitude de mixité sociale
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPMR
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPMR - Zone des dangers graves (PEL)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPMR - Zone des dangers très graves (ELS)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL1
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL1 - Zone des dangers graves (PEL)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL1 - Zone des dangers très graves (ELS)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL2
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL2 - Zone des dangers graves (PEL)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL2 - Zone des dangers très graves (ELS)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL3
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL3 - Zone des dangers graves (PEL)
- Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides SPSE - PL3 - Zone des dangers très graves (ELS)
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques d'inondation (se référer à la carte contraintes)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Plan d'Exposition au Bruit - Zone B
- Plan d'Exposition au Bruit - Zone C
- Plan d'Exposition au Bruit - Zone D



Les emplacements réservés

Número ER	Destination	Bénéficiaire	Superficie	Références cadastrales
2	Création d'un chemin piéton d'une largeur d'1m50	Commune	233 m²	AM 349, 350, 351, 353, 356

Les éléments du patrimoine

Número EP	Identification
1	Le lavoir
2	La croix
3	La croix
4	L'Eglise Saint-Maurice
5	La fontaine
6	Le bois de Saillans

